

2008/8756 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 5 000 € A L'ASSOCIATION «LES AMIS DU LIEN » POUR L'ORGANISATION DU PARDON DES MARINIERS LE 18 MAI 2008 - APPROBATION D'UNE CONVENTION MIXTE. (DIRECTION DE LA COMMUNICATION EXTERNE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 janvier 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

«L'Association «Les Amis du Lien» a sollicité l'aide financière de la Ville de Lyon au titre de l'année 2008 pour ses activités.

«Les Amis du Lien», association de gestion du bateau-chapelle «Le Lien», organise le 18 mai 2008 le pardon des mariniers. Cette fête des mariniers, enracinée dans la tradition populaire, se déroule sur le quai Rambaud, au confluent du Rhône et de la Saône.

Cette manifestation, à vocation religieuse et culturelle, est aussi une grande fête d'arrondissement attirant principalement un public familial. Cette manifestation rassemble chaque année 4 à 6000 personnes.

La fête est l'occasion de faire connaître les métiers de l'eau en présentant notamment des animations et expositions sur des thèmes relatifs à la batellerie : spectacles de joutes, aviron, jeux pour enfants, maquettes, mini croisières. Des visites du port de Lyon ainsi que des croisières sont organisées durant la journée. Comme en 2006 et 2007, un bassin temporaire alimenté par l'eau de la Saône sera mis en place sur lequel évolueront maquettes de bateaux et voiliers.

L'édition 2008 aura pour thème « les sports nautiques en région Rhône-Alpes » : l'aviron, le canoé, le kayak, le jet ski, la pêche, ainsi que les loisirs du bord de l'eau seront mis en avant avec la participation de la Direction régionale de la Jeunesse et des Sports et la Fédération Rhône-Alpes de canoé kayak.

La journée sera aussi l'occasion pour les « cordiers de Savoie » de présenter leur technique ancestrale du tressage des cordes, un corps de métier indispensable à la navigation d'autrefois.

En raison de l'intérêt que présentent les activités de l'Association « Les Amis du lien », je propose de lui allouer une subvention de 5 000 euros.»

Vu ladite convention ;

Vu l'avis émis par le Conseil du 2^e arrondissement ;

Oui l'avis de sa Commission Culturelle ;

DELIBERE

1- Une subvention de 5 000 € est allouée à l'Association « les Amis du Lien» pour l'organisation du Pardon des Mariniers le 18 mai 2008.

2- La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'Association «Les Amis du Lien», est approuvée.

3- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

4- La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2008, programme FETPOPU, opération SUBAUT, ligne de crédit n° 143, imputation 024 – 6574.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

P. BONNIEL-CHALIER